



Atelier « Tiers-lieux et installation collective : accès aux locaux et partage des espaces »

Samedi 15 février 2020, 10h - 16h30
La Voisinierie de Wazemmes, Lille.

Participant.e.s

Des personnes impliquées dans des espaces d'activité partagés (porteurs de projets, usagers, animateurs de tiers-lieux, accompagnateurs, soutiens, etc.), se sentant inscrites dans l'économie sociale et solidaire, soucieuses du collectif...

Présent.e.s :

Raphaël Jourjon (Relier)
Camille Fleury (Relier)
Catherine Rouvière (Relier)
Charlotte Guigou (Relier)
Paul Lacoste (Relier)
Thomas Schamasch (Relier, la Berthe)
Christine Liefoghe (Université de Lille)
Sarah May Hall
John Revaux
Alexandre Bigot-Verdier ((Compagnie des tiers-lieux Hauts de France, France Tiers-lieux)
Arnaud Cleenewerck (Les cultivateurs de lien)
Hubert Julien (ECREVIS)
Jean-René Menu (La Verrière, Le Quesnoy)
Séverine Giret (Compagnie des tiers-lieux Hauts de France, Bear me up)
Mathilde Favier
Audrey Jumeaux (le Gerموir)
Audrey Valcke (De Rives en Rêves)
Jérôme Sergent (De Rives en Rêves et Initiatives Paysannes)
Mihaela Cretu
Marie Laure Meunier (Maison de la Chicorée)
Camille Peiffer (IAUL)
Alix Bigot (IAUL)
Véro Marien (le Gerموir)
Jade Lemaire (Adir)
Valentin Auzanneau
Jérôme Leblin
Laurent Courouble (Compagnie des tiers-lieux Hauts de France, Co-porteurs)
Carlier Maxence (laboratoire de recherche TVES)
Radostina Ivanova.

Excusé.e.s :

Vincent Jannot (Terre de liens), Céline Margerit (Relier), Murray Nelson, Sonia Enriquer Salagre, Laurence Fontenelle (Relier)

Déroulé

Accueil - café

I | Pourquoi cette proposition ? Introduction de Relier et présentation de la *Voisinerie de Wazemmes*.

II | Présentation croisées des participant.e.s : les projets et travaux de chacun.e - nos intentions / nos pratiques / nos questions.

Confronter ses expériences en fonction des contextes : environnement géographique, activités socio-économiques, dimensions politique, historique...

Déjeuner ensemble

III | Deux ateliers en groupes

- Les modalités d'accès aux locaux selon les finalités des projets : *montages immobiliers (portage des locaux, relation à la propriété, formes statutaires, etc.), partenariats avec les collectivités et les privés, moyens mobilisés ;*

- La gestion interne des lieux : *rôles et outils de partage de l'espace (planning, matériel, etc.), des tâches (entretien, administratif, communication, etc.), répartition des charges...*

IV | Ce que nous pourrions fabriquer ou approfondir collectivement :

Expression des envies, pistes de travail, dates et occasions de se recroiser.

*Avec le soutien financier du programme Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR Terreau 2018-2021)
Transfert d'Expériences Réussies en Rural :
Essaimage, Agricultures, Usages*



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe invest dans les zones rurales



I | Pourquoi cette proposition ?

1) Introduction et amorce de Relier.

Dans le cadre du programme « Terreau », l'association Relier anime un atelier autour de l'« installation collective » des porteurs de projets. Cet espace de travail aborde notamment la place des lieux partagés dans les dynamiques d'installation, la pluriactivité à l'échelle du lieu, l'adéquation entre objectifs et fonctionnements des collectifs.

Lors de cette réunion, nous souhaitons d'abord permettre une rencontre entre tiers-lieux des villes et des champs, avec nos histoires et nos contextes. Nous pourrions ensuite nous pencher sur les diverses modalités pour accéder aux locaux d'activité, partager et gérer ces espaces. En organisant cette journée « Tiers-lieux », Relier souhaite aussi se faire connaître, savoir ce qui se passe dans les Hauts-de-France et recueillir de la matière concernant les tiers lieux et l'installation.

Nous remercions la Voisinierie de Wazemmes et celles et ceux qui ont contribué à l'organisation de cet atelier pour l'accueil et la mobilisation.

2) Présentation de la Voisinierie de Wazemmes

par Laurent Courouble et Maité Gaillet.

Le lieu d'accueil de l'atelier : <http://lavoisineriedewazemmes.fr/>

Visite rapide des locaux, genèse du projet, présentation des partenaires et acteurs de cette initiative...

« La Voisinierie, ce sont des résidents, des associations fondatrices, 2 salariés engagés (Maité et Julien), des entreprises partenaires et une collectivité en soutien qui au quotidien font vivre un "tiers-lieu" au service de la résidence HLM et du quartier.

Notre bailleur social SIA Habitat est bien plus que notre propriétaire et participe à la co-construction et la co-animation de l'espace grâce à l'aide de Valérie, l'animatrice de la résidence.

Plus qu'un commerce de proximité, la Voisinierie est un espace de rencontres et de possibles. Tout un chacun-e peut proposer des animations, utiliser le lieu et participer à sa gouvernance ! »

II | Présentation croisées des participant.e.s : les projets et travaux de chacun.e - nos intentions / nos pratiques / nos questions.

Confronter ses expériences en fonction des contextes : environnement géographique, activités socio-économiques, dimensions politique, historique...

[→ Dossier annexé pour photos des paperboards renseignés en 4 petits groupes](#)

III | Deux ateliers en groupes simultanés.

Avec le soutien financier du programme Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR Terreau 2018-2021)
Transfert d'Expériences Réussies en Rural :
Essaimage, Agricultures, Usages



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



1. Les modalités d'accès aux locaux selon les finalités des projets : montages immobiliers (portage des locaux, relation à la propriété, formes statutaires, etc.), partenariats avec les collectivités et les privés, moyens mobilisés ;

a) 1ère phase : déballage, questions, témoignages :

- Comment trouver « le bon lieu » d'implantation ?
→ en fonction de la localisation des porteurs, des publics.. mais aussi un environnement favorable... et selon les finalités du projet aussi !
⊕ prise en compte des problèmes de transport (par ex l'A23 est saturée...) ; près de la gare en raison de l'accessibilité ; en centre-ville ou bourg en milieu rural (ex : Saint-Amand-les-Eaux, dans le Valenciennois) ?
- Quelle taille idéale pour les tiers-lieux ?
→ pas de taille idéale en soi. Selon le nombre des usagers pressentis... entre la masse critique suffisante et la souplesse à conserver. Dans les faits, souvent selon les opportunités pour démarrer ;
- Le facteur temps :
 - degré de rapidité de l'installation, dimension éphémère (questions autour de la légalité), installation progressive... Sur l'occupation temporaire préfigurative :
→ ex. de préfiguration d'usage à Rumilly en Haute-Savoie = TL depuis 3 ans qui va être détruit pour restitution au propriétaire, d'où la nécessité de rechercher de nouveaux espaces.
→ ex. de l'« Usine nouvelle » à 20 km au sud de Poitiers : usine dans les champs achetée en collectif pour une bouchée de pain mais pb d'investissement et de multipropriété. Elle survit grâce à la *Coopérative des Tiers-lieux en Nouvelle Aquitaine*.
 - Quel phasage ? Equilibre à trouver entre durée nécessaire pour installer une dynamique et ne pas trop tarder pour ajuster (voire se mettre en quête d'un autre espace) selon les besoins effectifs en place.
- Aller voir les services de développement économique si les projets sont présentés comme une évolution vers les circuits courts et le développement durable...
→ ex. de l'Eco quartier à Fives (Lille) le règlement d'urbanisme est clair : fléchage d'activités ou de logiques (par exemple économie circulaire) ; création d'une SEM (société d'économie mixte) ; règlement de ZAC (zone d'aménagement concertée).
- Services d'urbanisme des collectivités locales : quelle influence sur l'implantation ou les projets ? Seulement sur l'aspect ?
→ Assistance à maîtrise d'usage (AMU) : principe de s'appuyer sur l'expertise des usagers avec un facilitateur ;
→ RdV à prendre quand on veut changer l'usage prévu dans le PLU (documents et règles d'urbanisme...)
→ Le PLU peut-il indiquer un objectif d'inclusion d'habitat participatif ? Il faut agir en amont du PLU ou le faire modifier en fonction d'un projet.
- Comment une collectivité peut-elle demander au promoteur de faire un habitat alternatif ?
→ En le mettant dans le cahier des charges (tout en laissant un espace de liberté).
- Quels montages juridiques ?
 - Quand on a déjà le lieu, comment le rendre accessible à d'autres personnes ? Comment gérer le renouvellement des « sociétaires » ?

→ Possibilité de créer une association de préfiguration qui aura des parts dans une SCI (pour l'acquisition du bâti).

→ Voir Simon Sarrazin qui a travaillé sur l' « hyperaltercity » (?) mouvement des communs) : une partie de la location va au capital de la SCI.

- Problème de solidarité : une SCI qui gère les locaux et des usagers qui sont en association ☺ besoin d'une présence qui dure pour monter le projet à moyen terme (exemple des crèches parentales). Idée de compagnonnage pour gérer le renouvellement et rendre visible les traces de passage et le cheminement actif des gens pour créer ce lien de continuité.

- Evaluer l'impact social de nos structures et projets : cela doit être coconstruit (critères économiques, nombre d'emplois, impact social, lien social...) ☺ créer une grille basée sur ce que chacun « gagne » ou « ne perd pas » ?.

NB : Coût de dégradation des espaces publics = 50 000 € /an. Idée = création d'un espace convivial et éducatif → engagement → baisse des dégradations. Evaluation du bien-être (mesurer par questionnaires). Collectif ENRUE (Dunkerque) : habitants réparent les dégradations dans la rue. Appropriation collective et forme de contrôle social = impact énorme + marketing territorial.

- ex. sur la Métropole de Lille : en quoi l'argent dépensé a-t-il un réel impact social ? Cocréation de valeur → comment la mesurer (tendance à la dévalorisation de tout ce qui ne rapporte pas d'argent) ?

NB : Les coûts évités n'apparaissent pas dans la comptabilité nationale → Développer un discours « alternatif »

- Ex. de la Voisinierie de Wazemmes intéresse de nombreux bailleurs sociaux mais ceux-ci doivent voir une logique d'investissement (ordre d'idée : 250 000 € pour le bâtiment : construction dalle, plafond, sans compter meubles).

→ Mettre en commun les ressources, influencer bailleurs sociaux. Nord Pas-de-Calais est une « région de friches » : énormes enjeux sur vacance des bâtiments.

- Financements :

- Fonds européens : Programme opérationnel FEDER pour Région : sur 6 ans. L'UE travaille avec Région ☺ document de synthèse (fiches-action) : 50 % du coût est pris en charge ; procédure lourde qui demande d'avoir de la trésorerie ;
- LEADER (rural)
- UIA (urban innovation active) : sur programmes « innovants » (cf cuisine)

- Idée de fonds de dotation => pour achat foncier de maison collective. Principe similaire à Terre de Liens sur du bâti.

NB : Fonds dure 99 ans mais est dédié au projet. Les riches investissent dans la pierre et font en même temps de l'optimisation fiscale...

→ ex. de Fonds de dotation créé ad hoc (cf abbaye cistercienne de Belval rachetée aux sœurs 500 000 €).

DISPOSITIFS ET SIGLES

- **Cinaspic** : au PLU, une collectivité locale peut décider de classer un bâtiment en Cinaspic (« constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif » = tous bâtiments publics + bâtiments d'intérêt collectif) : <https://www.lagazettedescommunes.com/45090/les-cinaspic-ne-doivent-pas-etre-enfermes-dans-des-categories-predeterminees/>
→ Paris a mis un incubateur d'entreprise dedans.
→ Il faut déclarer un « Cinaspic » au moment de la demande du permis de construire : cela évite les règles d'urbanisme contraignantes (comme les places de parking), aide à accélérer le permis de construire et à éviter taxes foncières. Cela intéresse le propriétaire car cela lui fait faire économies (22 000 € par place de parking).
→ Cinaspic peut se décider à l'échelon intercommunal (→ convaincre plusieurs dizaines de communes). Plus facile dans un village... C'est un choix politique. Une économie à finalité sociétale.
NB : De plus en plus d'entreprises et de PME se raccrochent à l'ESS pour donner du sens à leur projet.
- **OFS (office foncier solidaire)** = très intéressant. Dédié à l'habitat (cf Rennes et Lille), portés par une collectivité. Ville récupère terrain ☺ le particulier achète un appartement à un promoteur et ne paie pas le terrain car collectivité reste propriétaire = bail emphytéotique pour privés. Mais quand le particulier vend, il ne peut pas faire de spéculation.
→ cf *Association nationale des OFS*.
→ autre ex. de dissociation de la propriété du sol et du bâti (entre SCI et preneurs des baux à construire ou à réhabiliter) dans un cadre privé : *Vispens* à st Affrique.

Docs-cadre d'urbanisme et d'aménagement :

- **PLH** (plan local d'habitat) a peu de valeur par rapport au **PLU** (Plan Local d'Urbanisme); --> *Question : Les associations peuvent-elles utiliser le cadre des PDALPD inscrits dans les PLH (plan local de l'habitat) et PLU ? Voir l'expérience et la stratégie de l'association HALEM sur l'habitat léger : « le plaidoyer va faire plaidoyer... »*
- **PDALPD** (Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées) : moins consultatif
- **SCOT** (schéma de cohérence territoriale, entre intercommunalités) : aller le voir car c'est le seul outil qui rassemble tout. Il permet de voir projets prévus à l'avenir. Possibilité d'attaquer le PLU s'il ne se réfère pas au SCOT.
- **RNU** : Règlement national d'urbanisme est contraignant pour toute la France.
- **PCAET** (plan sous le SCOT) = plan climat ou énergie territorial=> intéressant pour projets écologiques..
- **NPRU** (nouveaux programmes de rénovation urbaine) = usage de bâtiments ☺ les élus doivent s'y plier : valoriser l'usage, faire du développement économique, social, local pas seulement du bâtiment.

Point de vigilance : veiller à ne pas servir de caution dans des processus de gentrification (risque que les projets de tiers-lieu soient instrumentalisés comme une mesure compensatoire...)

b) Idées fortes et questions-clefs :

- Référencer ce qui est vacant :
 - Outil « Géoportail » (NB : DAL Toulouse a commencé à faire l'équivalent avec une application de type Pokémon Go) ;
 - Agence d'urbanisme de Lille a fait ce travail. En France, seules 10% des communes connaissent leur propre foncier ; cela se voit sur le cadastre... mais il faut qu'il soit à jour ;
 - « Etalab » (base foncière) : service ministériel chargé de l'ouverture des données pour toute la France ; taper « carte base foncière » sur moteur de recherche ;
 - Aller voir le cadastre et appeler les propriétaire de locaux (possibilités de bail précaire...)
 - EPF (établissement public foncier) qui s'occupe des friches, les dépollue, rassemble le foncier et revend à la collectivité. Il gère pendant 2 - 3ans ;
 - Commune de Loos-en-Goëlle : J-F Caron (élu) ; le *Porte-Mine* : un tiers lieu en développement ;
- Mobiliser ou faire évoluer les dispositifs existants
 - Biens sectionnaux
 - Baux emphytéotiques ;
 - ZRR (zones de rénovation rurale) à connaître dans le détail : exemple des fonctions touristiques ;
 - Expérience sur 4 parcs (PNR ?) : ANRU rural = RENOUEUR (?) ;
 - Redynamisation des centre-bourgs / Villes intermédiaires (2000 à 10 000 hab).
 - Gouvernement a lancé plan « 1000 cafés pour le rural » (dérogation au règlement de licence 4)
 - Ex-CGET devenu Agence de cohésion des territoires = chercher ruralité ;
 - PACTE (contrats de plan Etat-Régions financent les zones rurales ou post-industrielles) = 1 milliard €.
- Influencer les orientations politiques par les réseaux
 - Nouvelle structure « France-Tiers-lieux », Conseil national des TL (cf forum mis en place, réunion à l'assemblée nationale le 19.02.2020...)
 - Prendre en compte et travailler sur la culture de chacun.e des partenaires comme frein ou levier...
- Evaluer l'impact social :
 - Réfléchir à des indicateurs d'impact social.
 - Proposer un bail commercial d'utilité sociale.
- Mettre en commun les ressources et capitaliser les expériences de terrain/ identifier besoins et compétences territoriaux :
 - *Movilab* regroupe des ressources documentaires
 - *TILIOS*, sorte de réseau des tiers lieux open source : gens hyper innovants - « réinvention des communs du Moyen-âge (!)»
 - Dossier Relier et Réseau des Crefad 2019-2020 sur les « services innovants pour l'attractivité des territoires ruraux : les tiers lieux interassociatifs » (soutenu par CGET Massif central) : ateliers d'échanges, visites, entretiens sur TL ruraux, rencontres ouvertes et actes, publications à venir...

=> *Aller vers une logique de Communs : citer, valoriser et abonder les contributions (cf déclinaisons des licences « Creative commons »)*

- Mettre en récit et en visibilité
- Faire éducation / pédagogie par l'action
→ développer des lieux de capacitation (empowerment). Cela commence à avoir de la valeur pour certains élus car les habitants auront moins d'exigence à leur égard (citoyen acteur et auteur).
Ex : Education à la consommation (cf 1^{er} café citoyen 100% bio il y a 15 ans à Lille) : lieu de rencontre, de coéducation, de pédagogie par l'action.

2. La gestion interne des lieux : rôles et outils de partage de l'espace (planning, matériel, etc.), des tâches (entretien, administratif, communication, etc.), répartition des charges...

a) 1ère phase : déballage, questions, témoignages :

Comment gérer les espaces partagés ?

Quels sont les différents rôles identifiés ? Qui les jouent, avec quelles compétences ?

S'il y a partage d'équipements et de services, comment cela fonctionne-t-il ?

- **Raphaël, Relier / Le Lieu-dit :**

A St Affrique (12), l'association *Relier* partage des locaux d'un petit immeuble en centre-bourg avec 4 autres structures sur 2 étages : l'association d'éducation populaire et d'accompagnement *Idées*, le groupement d'employeurs (GE) *Alter Actions*, le restaurant *La Table du Lieu-dit*, le café associatif *le Lieu-dit*. Nous sommes une sorte de colocation, le café porte le bail, la gestion est déléguée au GE.

Au début le partage de l'espace était informel, aujourd'hui il se fait en fonction des besoins et capacités des uns et des autres ; nous avons essayé d'estimer la fréquence d'occupation des salles et les espaces utilisés (nombre de bureaux et rangements) pour répartir les charges sur un an et on remet à jour. Les services et le matériel sont en bonne partie mutualisés (communication, réseaux, copieur, papeterie) ; on s'organise des petits déjeuners mensuels ensemble pour partager des nouvelles, aborder les questions pratiques, des projets communs.

Comme nous sommes locataires depuis 12 ans, nous arrivons à discuter des travaux et charges avec notre propriétaire commun, mais les questions se posent d'agrandir nos locaux et / ou de devenir propriétaires...

- **Alexandre, Compagnie des tiers-lieux :**

En matière de gestion de l'espace il existe des exemples très différents.

La Coroutine : il s'agit d'un lieu qui laisse beaucoup de place à l'émergence, la planification est très sommaire et la gestion light. Pour les tâches du quotidien, comme il y a beaucoup de confiance entre les acteurs, le ménage et la vaisselle sont toujours faits.

A l'opposé, dans les bureaux de coworking les règles sont extrêmement claires, cela se fait par la réservation des espaces partagés.

Ce sont les deux extrêmes, il faut mettre le curseur entre les deux, en fonction du lieu. La *Compagnie des tiers-lieux* essaie de faire émerger un outil numérique de gestion d'espace, par le lancement du projet open source : « Dokos ». L'objectif est de se baser sur les usages, pour que ça touche le plus de lieux possibles. Il s'agit de créer une base qui est adaptable à tous.

- **Jean-René, responsable de la Verrière (espace de coworking – Le Quesnoy)**

La Verrière loue le lieu, c'est un bail privé, trois structures permanentes l'utilisent. Nous répartissons les charges en fonction de l'espace utilisé par chacun. Au début c'était « à la louche », puis nous nous sommes rendu compte que le plus approprié c'était par l'espace occupé, ça permet de subvenir à l'ensemble des charges du lieu.

La Voix du nord, qui est usager de *la Verrière*, a demandé à être « neutre » sur cet espace - ne pas s'impliquer sur les décisions du lieu, du fait de leur fonction de presse. Il n'y a qu'une seule personne, elle est dans son bureau et ne participe pas (ou peu) à la vie du lieu. Cette position fait débat car on peut se prononcer en tant qu'individu ou en tant que structure. La question se pose aussi pour *la MEL* qui finance des tiers-lieux, par exemple un agent qui s'y trouve, est-ce qu'il se prononce en tant qu'individu ou représentant de la MEL ?

Il y a des personnes qui vont venir souvent sur le lieu et ne pas s'impliquer, ça dépend aussi de l'état d'esprit de la personne. Nous avons accepté pour *la Voix du nord*, c'était une opportunité au niveau financier. Le système fonctionne bien, nous ne voyons donc pas l'intérêt d'une charte de fonctionnement, si ça se faisait il faudrait déjà la faire voter et une des structures ne participerait pas. Nous n'avons pas contractualisé le partage des charges en fonction de l'espace occupé, mais il y a un état des lieux important à faire avec *la Voix du Nord*.

La Verrière est une association, qui met à disposition ses locaux. C'est un bail privé, il n'est donc pas possible de faire venir qui on veut sur le lieu. En tant qu'adhérent permanent, nous payons une cotisation qui donne droit à la mise à disposition des locaux. Le coworking ce sont des adhérents qui viennent, même pour une journée il faut l'être. L'adhésion est à 5 euros, ça donne droit à une journée de découverte, il n'est pas possible d'utiliser les lieux sans être adhérent. Ceux qui veulent faire une réunion sont en charge de l'adhésion des personnes qui viennent. Il pourrait être intéressant de créer un « statut type ».

- **Jérôme, LAG (Lieu auto-géré) à Liévin :**

C'est un lieu qui se veut politisé, à sa création une charte des valeurs a été présentée (plutôt politique), ceux qui viennent ne sont pas en désaccord avec ces idées (!).

Des collectifs n'avaient plus de lieu pour se réunir, il y a donc eu une mise en commun pour disposer d'un espace. Une association s'est constituée, cela permet aussi d'avoir une structure pour les questions de gestion (paiement du loyer par exemple).

Un collectif informel se réunit tous les mois concernant la gestion du lieu. Le rez-de-chaussée est ouvert, et le premier étage est loué par la coopérative *CLIS 21* (entreprise d'informatique libre). Il y a un bar, des événements (par ex. des projections). Une soixantaine de personnes ont adhéré (120 € par an), elle ne vivent pas forcément sur le territoire, ça peut être aussi celles qui soutiennent le projet. Ce qui permet de fonctionner avec un budget à minima de 7000€ par an.

« Le Farfouilli » : maison où pendant un mois les gens peuvent venir déposer ce qu'ils veulent, et pendant une journée toute personne peut venir récupérer ce qu'elle veut.

La question de l'espace : des questions peuvent se poser sur l'attribution des espaces, est-ce que cela se fait de manière fluide ?

- **De rives en rêves (Rumilly, Pas-de-calais)**

Rachat d'une ferme pour y créer des activités dans une commune de 250 habitants. Après avoir participé à de nombreuses activités associatives, nous nous sommes rendus compte de la nécessité de s'auto-financer. Nous avons racheté une ferme pour permettre à des porteurs de projets de créer des activités de production, sur un espace de 1000 mètres carrés et un terrain d'un hectare.

Un fournil va être installé et occupé pendant deux jours par semaine, il est libre et peut être mis à disposition pour d'autres personnes. Un café associatif va être créé dans une visée culturelle (projections etc), les activités économiques vont permettre le maintien et la mise en place de ces activités non lucratives. L'accueil du public nécessite une mise aux normes PMR.

Le projet est porté par une structure sous forme associative, dans la projection de devenir une SCIC : un individu = une voix. Le partage de l'espace se fera sous ce principe. Est cependant souligné l'intérêt de dissocier l'usage de la propriété ; ça peut par exemple être intéressant d'utiliser un bail emphytéotique sur les espaces autres que l'habitat.

- **Projet de tiers-lieu inter-générationnel avec une mairie :**

Se demande quelle solution serait idéale pour créer cet espace : avec un portage citoyen mis en place collectivement, ou avec un portage municipal dans le cadre de l'élection d'une équipe volontariste. Schématiquement Il y a deux visions : ascendante et descendante. Pour les autres participant.e.s de l'atelier, c'est important de partir la base, des habitants, pour s'assurer qu'ils puissent s'approprier ce lieu.

Dans l'avenir, il pourrait être intéressant de se constituer en tant que SCIC afin d'assurer le partage des pouvoirs.

La Quincaillerie à Guéret (Creuse) : 100% publique, animé par des agents publics et des associations et cela fonctionne plutôt bien. Mais attention, il y a également des mairies qui créent des « coquilles vides »...

b) Idées fortes et questions-clefs :

- L'engagement réciproque des parties prenantes au sein du tiers-lieu est une nécessité ; mais elle peut prendre différentes formes :
 - coécriture d'une charte, ou signature d'un document définissant les valeurs, principes de fonctionnement partagés ;

- adhésion à une structure « chapeau » ou « pilote » (d'autres pratiquent des adhésions croisées) ;

- convention de partenariat (idée de se donner une visibilité dans le temps, avec une annexe révisable collectivement - souvent chaque année en pratique - indiquant les outils, activités et locaux mutualisés, les critères de répartition des charges, les montants de référence, les référents par tâches...)

- Le modèle économique adéquat prend en compte plusieurs paramètres :

- côté dépenses : loyers ou taxes, provisions pour charges courantes (et exceptionnelles ?), abonnements divers (tel et internet, gaz/électricité, assurances...) factures de consommation courante, frais de gestion ou secrétariat le cas échéant ; etc.

- côté recettes : utilisation effective - ou prévue - des locaux et matériels (temps passé ou fréquence dans les lieux, surface ou nombre de postes occupés, utilisation des outils par chacun...), principes de solidarité entre structures / capacités financières effectives de chacun ?

- Se doter d'outils de gestion matérielle et financière adaptés aux concernés :
c'est à dire compréhensibles, appropriables, réalistes.

- Intérêt à travailler les questions du rapport à la propriété et au pouvoir :

- Nommer précisément la forme de propriété et ce qui en découle ; plusieurs tiers-lieux travaillent sur des formes de propriété et de gestion collective, dans des SCI (avec une part prépondérante à une association...), dans des SCIC, d'autres sont en location commune, d'autres encore occupent des locaux mis à disposition (gratuitement ou en échange de contreparties matérielles ou financières).

Des questions spécifiques sont évoquées sur le régime fiscal des mises à disposition de locaux entre structures (qu'est-ce qui rentre en ligne de compte pour l'application de la TVA : volume ou durée de la mise à disposition ? Rapport entre les structures impliquées ? Statut et du régime fiscal de la structure porteuse du bail ? Quelles nuances entre sous-locations / mise à disposition ?).

→ Définir les modalités de décision, de réunions des instances.

Exemples : décision entre adhérents, entre associés ? Au vote (1 personne = 1 voix, ou vote pondéré ?), à la majorité simple ou qualifiée ? A la gestion par consentement ? A quelle fréquence, pour quel type de décisions ?

- Besoin de temps d'échanges réguliers entre occupants :

→ partage de nouvelles, meilleure compréhension mutuelle, soupape si besoin...

Des exemples = petit-déjeuner mensuel, point de suivi hebdomadaire, réunion à la demande des membres ou d'un partenaire, repas collectif, journée de rangement commun...

- Estimer et clarifier la capacité d'implication réelle de chacun (dans le collectif / le tiers-lieu) pour éviter de trop grands écarts entre les rêves et la réalité. « Quel temps suis-je prêt à donner pour rendre possible le collectif » ? Il faut prendre en compte la différence entre l'idéal et la réalité, une décision peut être prise en 10 réunions. Equilibre à trouver entre capacités de chacun.e et ambition collective.
→ revoir les ambitions le cas échéant
→ envisager / accepter la délégation...
- Clarté du portage (le rendre l/visible) : aide à permettre les ajustements et la transmission à moyen terme... Discussion sur l'autogestion : quel équilibre entre cadre partagé et marges de liberté individuelle ?

Conclusion

De la forme d'engagement (des objectifs partagés, une charte, une temporalité, des activités en commun ; etc) découlent les questions de modèles juridiques et économique : capacités et responsabilités des différentes parties prenantes, degré de solidarité entre elles, entre les activités (lucratives ou non)...

Pour assurer le fonctionnement de la structure, des outils et des rôles définis sont utiles, ainsi qu'un suivi et/ ou des réunions régulières. Il est nécessaire d'être clairs sur l'ambition et la disponibilité de chacun. Un point-clé qui ressort est le facteur temps. Il faut accepter que l'équité n'est pas toujours possible sur le long terme.

IV | Ce que nous pourrions fabriquer ou approfondir collectivement :

Expression des envies, pistes de travail, dates et occasions de se croiser.

- La Compagnie des tiers-lieux cherche des personnes « soucieuses » du développement et de l'accompagnement des tiers-lieux en rural dans la région Hauts de France. Ce besoin de suivi et mutualisation des expériences est confirmé par plusieurs porteurs de projets présents.
- Relier précise son travail commun avec des partenaires du Massif central sur le sujet (visites et analyse croisée d'expériences originales, mutualisation de ressources, outils d'appui...). Elle invite à une prochaine rencontre élargie du 9 au 11 juillet en Ardèche pour faire le lien entre tiers-lieux, espaces-tests, dynamiques d'accueil et d'installation sur un territoire :
<http://www.reseau-relier.org/Rencontres-tiers-lieux-a-Chirols>
- De nouvelles structures se mettent en place autour des tiers-lieux au niveau national (études, représentation, appels à projets et financements...), la dernière en date étant « France tiers lieux ». Une réunion se tient le 19 février à l'Assemblée nationale : des membres de la Compagnie des TL y seront présents. Relier souhaite y participer. Il

importe plus largement de faire entendre nos fonctionnements, analyses, questions et propositions dans ces instances...

- Le souhait est exprimé de poursuivre les échanges d'information, annonces, outils en fonction des besoins, travaux et positions des participant.e.s.

Ressources complémentaires

- L'association nationale des tiers-lieux créée en 2019 anime le forum.tierslieu.org
- TILIOS (réseau de tiers-lieux open source ») anime un Groupe Facebook.
- Le premier Master 2ème année « Tiers-lieux et Dynamiques Territoriales » est né en France : fruit d'une collaboration entre la Coopérative des Tiers Lieux, la Compagnie des Tiers-lieux (Hauts de France) et l'Université Polytechnique des Hauts de France (Valenciennes). Il s'inscrit dans le Master « Gestion des Territoires et Développement Local » :
https://mcusercontent.com/948f679787c39d6f8f150463c/files/aa328d6a-5045-4bf1-8378-91f13003d161/Master_GTDL.pdf
- Rubrique de partage de projets et ressources autour des tiers-lieux sur *Relie-toits* :
<http://relie-toits.org/tierslieux/wakka.php?wiki=EnCours>

Pour en savoir (un peu) plus :

Rencontres « Tiers-lieux sans but lucratif » :

Relier et le réseau des Crefad ont coorganisé en juillet 2018 cette rencontre à la Distillerie de Lodève ; les actes ont paru dans la revue Transrural initiatives :

<https://leblogderelie.files.wordpress.com/2018/12/dossier-tiers-lieux-rencontres-lodeve-2018-tri-470.pdf>

Mobilisation collective pour le développement rural « Terreau » (MCDR Transfert d'expériences réussies en rural : essaimage, agriculture, usages) :

Piloté par Terre de Liens, TERREAU fait suite au premier projet "Une agriculture ouverte sur la société". Ce programme vise à assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs(trices) et à accueillir toute personne souhaitant entreprendre en milieu rural - associatifs, habitants... Par ailleurs, l'objectif est également de renverser la tendance à la disparition du nombre d'actifs agricoles et de favoriser les interconnexions entre milieux urbains et ruraux.

Relier - le journal sorti à l'occasion des 30 ans de l'association en 2015 :

http://www.reseau-relier.org/IMG/pdf/relier_actes_des_rencontres_30ans_web.pdf